L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 JANVIER 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces insérées dans le corps du rédactionnel, placées à tout de rédactionnel partie du journal, paieront $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces insérées dans la page éditoriale paieront $1 25 la ligne pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalle, paieront comme nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 pour la ligne par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les différentes insertions, ou concessions qu'il leur conviendra d'obtenir; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 50 pour cent.

Toutes les réponses d'annonces d'affaires paieront 50 cents, plus la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce frauduleuse doit être payée d'avance.

Les compositeurs personnels font régulièrement de nombreuses fautes; tel manuscrit qu'ils nous renvoient, mal dans beaucoup des, cet escompte de dépense, pour cent.

Toutes les réponses d'annonces d'affaires paieront 50 cents, plus la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce frauduleuse doit être payée d'avance.

Les compositeurs personnels font régulièrement de nombreuses fautes; tel manuscrit qu'ils nous renvoient, mal dans beaucoup des, cet escompte de dépense, pour cent.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 21 JANVIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

☞ VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR. Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Richard Muller—A la Bourse des Négociants et des Encans—Unebelle résidence en briques à trois étages avec ateliers. Le 152 rue Carondelet, entre Hevia et Girard, Premier District—Cinq terrains de valeur situés rue du Camp, entre Antoine, l'un desquels forme l'angle de la rue Sixième—Dix terrains situés dans l'Ile barre par les rues Olympia, St. Patrick, Palmyre et Bank, Quatrième District—La moitié indivise d'une portion de terre sur ladite avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues Clara et Esparanza, Premier District—Et à quatre heures et demie P. M. à l'angle des rue de la Vieille Levée et Jefferson, Deuxième District, 1 fonds d'un magasin de liqueurs, etc.

Par G. de Syrist—A la Bourse des Négociants et des Encans—Le contenu de la pharmacie Espinola, rue de Chartres, coin Dumaine et St. Anne.

Par Bernard Turpin—Au magasin des importateurs MM. Rabenga & Co., vente par catalogue d'eaux de vie, champagnes, absinthe, Vermouth, sardines, savon de Marseille, etc., etc.

Par Richard Muller—A leur salle d'encan, grande vente de marchandises sèches et de lingerie.

Par A. Fellx—A sa salle d'encan, grande vente importante de marchandises sèches, habillements, lingerie, articles de nouveautés, chapeaux, etc.

Par Montgomery & Bro—Sur la Levee, au pied de la rue St. Joseph 200 balles de foin légèrement avarié.

Par Kerrin & Hyser—A la cour du Nouveau Bassin, le sloop Seraglio, complètement équipé, agréables de conditions, etc.

Par Gabriel Lamont—A sa salle d'encan, 3 cuisses—511 gallons tequila amorcés.

☞ Achetez vos cosmétiques chez M. Ernest Talpin, 31 Vieille Levée.

ATTENTION!!

☞ Le chef d'Orleans procédera ce jour à l'adjudication des parcelles ci-dessus décrites, savoir:

Ainsi, à l'Bourse des Négociants et des Encantes, rue Royale, au belle résidence en briques à trois étages, très aérée, No 152, rue Carondelet, entre Hevia et Girard, Premier District.—Cinq terrains de valeur situés rue du Camp, même District, l'un desquels forme l'angle de la rue Sixième.—Dix terrains situés dans l'île barre par la rue Olympia, St. Patrick, Palmyre et Bank, Quatrième District.—La moitié indivise d'une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues Clara et Esparanza, Premier District.—Et à quatre heures et demie P. M. à l'angle des rue de la Vieille Levee et Jefferson, Deuxième District, 1 fonds d'un magasin de liqueurs, etc.

Par G. de Syrist—A la Bourse des Négociants et des Encantes, le contenu de la pharmacie Espinola, rue de Chartres, coin Dumaine et St. Anne.

Par Bernard Turpin—Au magasin des importateurs MM. Rabenga & Co., vente par catalogue d'eaux de vie, champagnes, absinthe, Vermouth, sardines, savon de Marseille, etc., etc.

Par Richard Muller—A leur salle d'encan, grande vente de marchandises sèches et de lingerie.

Par A. Fellx—A sa salle d'encan, grande vente importante de marchandises sèches, habillements, lingerie, articles de nouveautés, chapeaux, etc.

Par Montgomery & Bro—Sur la Levee, au pied de la rue St. Joseph 200 balles de foin légèrement avarié.

Par Kerrin & Hyser—A la cour du Nouveau Bassin, le sloop Seraglio, complètement équipé, agréables de conditions, etc.

Par Gabriel Lamont—A sa salle d'encan, 3 cuisses—511 gallons tequila amorcés.

☞ Achetez vos cosmétiques chez M. Ernest Talpin, 31 Vieille Levée.

ATTENTION!!

☞ Le chef d'Orleans procédera ce jour à l'adjudication des parcelles ci-dessus décrites, savoir:

Ainsi, à l'Bourse des Négociants et des Encantes, rue Royale, au belle résidence en briques à trois étages, très aérée, No 152, rue Carondelet, entre Hevia et Girard, Premier District.—Cinq terrains de valeur situés rue du Camp, même District, l'un desquels forme l'angle de la rue Sixième.—Dix terrains situés dans l'île barre par la rue Olympia, St. Patrick, Palmyre et Bank, Quatrième District.—La moitié indivise d'une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues Clara et Esparanza, Premier District.—Et à quatre heures et demie P. M. à l'angle des rue de la Vieille Levée et Jefferson, Deuxième District, 1 fonds d'un magasin de liqueurs, etc.

☞ M. Montesemy Bro. & Co. vendront, LUNDI, 21 courant, à 11 heures et demie, sur la Levee, au pied de la rue St. Joseph—200 balles de foin légèrement avarié. Les réponses pour le compte de qui il appartiendra.

La Législature.

La Législature de la Louisiane doit se réunir lundi prochain, 28 janvier, conformément à une résolution adoptée à la fin de la dernière session.

Depuis l'ajournement, bien des événements graves ont eu lieu. Le gouverneur Wells qui, à la session dernière, avait déjà rompu en visiteur avec le parti conservateur qui l'avait élu, a passé tout à fait dans le camp des radicaux. Où l'a t-il encouragé cette force conventionnelle qui aboutit à la sanglante émeute du 30 juillet. En ordonnant des élections dans les parroisses qui n'avaient pas été représentées à la Convention de 1864, pour compléter, disait-il, cette assemblée, il reconnaissait un caractère légal à la nouvelle fabrique qu'il avait pour objet de renverser le gouvernement d'Etat organisé par lui même, et il infligeait ainsi à ses propres actes une flétrissure étrange, en même temps qu'il donnait sur sa tête la grave responsabilité des désordres que cette tentative pouvait entraîner. Depuis ces fatales événements, le gouverneur Wells a mis le comble à son impopularité en demandant au général Sheridan l'application de la loi martiale et le pardonnement par un commission militaire des agents de l'autorité municipale qui avaient réprimé l'émeute. On prétende également que le nom de M. Wells figurait parmi les signatures d'une pétition adressée au Congrès pour demander la réduction de la Louisiane à l'état de territoire, mais bien qu'un tel pas eût dementi, le fait n'en est pas moins douteux.

Or, cet effet, quelques jours après la publication de cette nouvelle que le gouverneur Wells a lancé une proclamation pour ordonner des élections à la Législature dans des districts où des vacances existaient par suite de décès ou démissions. Cette mesure prise tardivement n'a indiqué par nous que ce fonctionnait n'était ravisé et qu'il se résignait à rester gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Après avoir rompu le parti qui l'a élu, et trompé les espérances des honnêtes gens, abandonné des amis, et repoussé par les radicaux malgré ses avances, ce malheureux gouverneur doit avoir inspirer la pitié que la colère, car nous ne connaissons pas de situation plus fausse et plus embarrassante que la sienne. Il est vrai qu'il y est placé volontairement et qu'il peut dire c'est ma faute et ma très grande faute.

Jamais homme n'avait eu une plus belle chance de se rendre populaire dans son Etat que le jour où il défrait à M. Wells lorsqu'après avoir pris l'initiative de la réorganisation du gouvernement civil, il fut élu gouverneur de la Louisiane à une immense majorité. Mais insupportable mauvais génie, il a commis faute sur faute et est arrivé à un isolement tel dans le pays qu'il ne peut plus se flatter d'avoir un seul défenseur. Il s'est aliéné l'esprit public à un tel point qu'il y a deux mois on regardait comme certaine sa mise en accusation par la Législature, et nous ne serons pas surpris de voir sortir une proposition dans ce sens.

Mais dans la situation politique du pays, nous croyons qu'il n'y aurait rien à gagner à une pareille mesure. Elle créerait une agitation qui ne pourrait qu'être nuisible. M. Wells eût du en réunir que pour le disgrâcier lui proscrivant de siéger en démission et de se retirer dans la vie privée. Puisqu'il ne l'a pas fait, il nous paraît plus sage de le subir comme gouverneur jusqu'à la fin de son terme, que de recourir au moyen extrême d'une mise en accusation.

La mission de notre Législature, dans les circonstances présentes, doit être d'éviter avec soin tout ce qui peut, en surexcitant les passions politiques, fournir des armes aux radicaux du Congrès. Que nos législateurs se bornent à protéger les intérêts matériels et financiers de l'Etat, et ils trouveront amplement de quoi occuper leur temps et leur intelligence. Enlever le crédit de l'Etat, faire face à la concurrence des lignes, s'occuper de faire déblayer les bouches du Mississippi, tels sont les problèmes à résoudre et qui réclament une solution immédiate. C'est une tâche difficile, et si nos législateurs s'en acquittent avec succès, ils auront mieux mérité notre reconnaissance que s'ils employaient la plus grande partie de la session à s'occuper de la personnalité de M. Wells. Il est, du moins, notre sentiment, et nous croyons qu'il est partagé par une grande partie de la population. Avec un avenir politique aussi incertain que celui qui nous est fait, il nous paraît plus convenable de nous occuper avant tout de nos affaires locales.

POUR NEW-YORK.—Le magnifique steamer *General Grant* de la ligne Cromwell, partira lundi prochain, 28, pour New-York. Le *General Grant* a d'excellents dédommagements et les voyageurs trouveront à bord toute la confortable. *L'Agent* est M. Alfred Moulton, 41, rue Carondelet.

LOIS ET ORDONNANCES GENERALES DE LA VILLE DE LA NLLE ORLEANS—Conformément à une résolution adoptée par le Conseil Communal en août 1856, M. Henry J. Leovy, avocat, a réuni dans un volume de plus de 600 pages toutes les ordonnances de la Nlle Orléans alors en existence, ainsi que les actes de la législature et les décisions de la Cour Suprême qui s'y rapportent. On peut se former une idée de l'étendue de ce travail par le fait que de la consolidation de la ville en 1852, jusqu'en avril 1857, le Conseil Common n'a pas adopté moins de 3300 ordonnances et résolutions. Depuis 1857, le Conseil en a adopté 3500 autres. Celles qui sont d'une nature générale et qui ont force de loi ont été jointes à la première série et sont incorporées dans le volume que nous annonçons. M. Leovy ne s'est pas borné à cette compilation bien que la tâche en fût déjà très ardue, mais il a encore recherché les conflits qui pouvaient exister entre les ordonnances de diverses époques et signale au Conseil tous les vices et toutes les lacunes de la législation municipale depuis 1805, époque où la Nlle Orléans fut incorporée. Ce travail d'ordonnances, révisées et digérées avec beaucoup de soin et de discrétion, rend M. Leovy, à une utilité qu'on ne saurait trop apprécier, et nous le recommandons à toutes les personnes qui s'intéressent sérieusement à la carrière administrative de notre ville.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Par suite de l'indisposition de M. Boeili, premier fort ténor, le spectacle de ce soir a dû être changé. On donnera ce soir la *Barbier de Séville*, opéra-comique de Rossini. La huitième représentation de la troupe italienne aura lieu mercredi soir; on donnera *Norma*.

Demain, mardi, la troupe dramatique de M. Albaiza jouera les *Mystères du Double*, pièce en trois actes mêlée de chant, et la *Partie de piquet*, comédie-vaudeville en un acte.

LA PROTESTATION DE COLORADO.—Voici le texte de la protestation que le délégué du Colorado à Washington, a transmise au Congrès, et dont nous avons déjà parlé:

Denver City, 10 janvier.

Je suis chargé par la Chambre des Représentants de ce Territoire de vous transmettre les résolutions suivantes qui ont été adoptées ajourd'hui par cette assemblée:

Attendu que nous avons appris par la voie des journaux que l'intention du Congrès est d'admettre le Colorado dans l'Union, comme Etat

Nous, soussignés, citoyens du Territoire, seuls représentants légaux de l'opinion publique sur cette question, protestons énergiquement contre cette adoption de la loi élevant ce territoire au grade d'Etat, jusqu'à ce la question ait été préalablement soumise à l'épreuve du vote populaire d'abord, parce que nous avons le droit d'exiger du moins cette équité sur le choix de la forme de notre gouvernement, ensuite parce que notre population n'est pas assez nombreuse pour faire face aux dépenses d'un gouvernement d'Etat. Pour ces raisons, nous représentons que le Congrès ne nous impose pas un gouvernement contre notre volonté.

» ALEXANDER CUMMINGS,
» Gouverneur.

LE CABLE ÉLECTRIQUE.—On écrit de Heart's Content (Terre-Neuve) en date du 10 janvier:

Les astronomes américains du Coast Survey ont déterminé, au moyen du fable Annestland, la différence de longitude entre Valentia, Irlande, et la station de Heart's Content. Cette différence a dû trouver de 2 heures 41 minutes 40 secondes et demie. On sera par là, avec une exactitude rigoureuse, la différence de longitude entre les différents points de l'Europe et de l'Amérique. La durée du passage de l'électricité à travers le cable transatlantique est d'un tiers de seconde, d'après les observations astronomiques faites aux deux extrémités du cable.

Le gouvernement anglais et les Féniens.

Extrait de la Minerve du 7 janvier.

La dépêche suivante adressée à Lord Monk, a été publiée dans la *Gazette officielle* hier

DOWNING STREET,
11 novembre 1866.

MILORD,

J'ai reçu votre dépêche télégraphique faisant connaître que vous avez suspendu la sentence des condamnés féniens, et attiré mon attention sur la communication de M. Seward à Sir Frederick Bruce sur cette question. J'ai aussi reçu votre dépêche du 3 novembre et les rapports des procès féniens.

Je vois que M. Seward demande un rapport des procédures judiciaires, et, d'après les documents qui me sont soumis, je vois qu'on a accédé à sa demande. Je vous approuve d'avoir agi ainsi, en même temps, en égard aux circonstances, je ne puis recommander cette requête. Tout ce que César, a Dieu ce qui est à Dieu, et la paix entre l'Etat et l'Eglise ne sera plus troublée.

J'ai voulu rendre hommage à ces principes en relevant les évêques de la défense de retourner et de séjourner dans leurs diocèses. Je crois, de plus, qu'elle a la faculté de transférer à elle les sujets de ceux qui sont appelés à jouir de ses bienfaits.

J'ai la confiance, messeigneurs, qu'en retournant dans vos diocèses vous ces sentiments de respect pour la loi exprimés dans votre lettre, en tendant des prédications qui veulent rester catholiques, sans renoncer aux droits et aux aspirations de la nation à laquelle elles appartiennent, vous bénirez cette liberté qui les protège, et sur laquelle seule il est possible de fonder la conciliation d'intérêts qui, jusqu'à présent, sont para inconciliables.

» RICASOLI.

CHRONIQUE LOCALE.

BAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—Nous avons évalué d'avoir été un prophète de malheur, en disant que le temps semblait devoir faire cette fête. Une radale de pluie et de vent, derniers efforts d'une tempête qui paraît avoir balayé l'Amérique du Nord depuis Halifax jusqu'au Rio Grande, est venu donner un démenti à notre prédiction. Mais de ces deux maux, la pluie et le vent, l'un a été neutralisé par l'autre: vers dix heures le vent avait fait par l'emporter et s'était seul en maître, à un point qu'il n'a pas fait bon à sécher les trottoirs. Or comme les Sud des Etats-Unis sont pas hommes à reculer devant une brise si caractérisée qu'elle soit, quand il s'agit de conquérir la gloire ou du plaisir, il est affirmé que les bataillons d'Eole et ont envahi la salle de l'Opéra où un orchestre excellent les a accueillis par d'harmonieux préludes. La nuit fut belle: il était moins aussi brave que le sexe fort et la fête a été aussi brillante, aussi animée et aussi gaie qu'on pouvait le désirer. La bourrasque en a été pour une pluie de fleurs. On a dansé jusqu'à cinq et six heures du matin et la plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant toute la nuit.

L'ASSAUT D'ARMES.—C'est par erreur que nous avons annoncé pour hier l'assaut d'armes national de M. Gilbert Rosiere. Cet assaut n'a lieu que le 29 courant. Le grand maître de la personne se sont présentés comme nous à l'heure indiquée et ont trouvé porte close. Cet est que partie remise.

PREMIÈRE COUR DE CIRCUIT.—Les sentences suivantes ont été rendues samedi par le juge Abell:

John Hood, nègre, pour avoir volé une malle de dames de Louisa Rocker, (c), un an de pénitencier.

Fanny Francis, (c), pour vol de hardes appartenant à Mme Jane William, six mois de prison.

Marie Antoinette, (c), pour vol d'un pommeau, contenant trois pastères, à trois mois de prison.

Mary J. North, (c), pour vol d'habits du magasin de L. Lemle, un mois de prison.

Geo. Washington, nègre, pour vol de $30 et de bijouterie du café de Manuel Garcia, six mois de pénitencier.

Jos. Geis, pour port d'armes cachées, amende de $5.

Narcisse Parker, (c), pour vol de 800 piquets de barrière, appartenant à M. C. B. Bradwell, 10 jours de prison.

S. A. Cantrell, pour assaut et batterie, 24 heures de prison de prison.

Henri Hoffman, pour vol de $5 de liqueurs, 24 heures de prison.

William Green, pour vol de $58, 24 heures de prison.

Martin Malloy, pour avoir forcé le magasin de Winder et Ostrich et y avoir volé pour $900 d'habits, deux ans de pénitencier.

Wm Hayne, pour être entré chez Amanda Blackwell avec intention de vol, deux ans et demi de pénitencier.

Patrick Quinn, pour avoir porté des armes cachées, cinq jours de prison.

Nick. Scott, pour recel d'articles volés, six mois de pénitencier.

ARRESTATION.—A. G. Mason a été arrêté samedi soir à l'Opéra, comme étant un dangereux et suspect et comme fugitif du Workhouse.

HOMICIDE SUR LE FLEUVE.—Le steamer Ned Tracy est arrivé samedi soir avec le corps d'un individu qui avait été grièvement blessé à bord, vendredi dernier, quand le bateau prenait du bois au confluent de la Rivière Rouge. Il paraît qu'une querelle s'était élevée entre un passager de pont, nommé McNalty, et un homme de service, à propos d'une ration prise à ce dernier par McNalty et que celui-ci lui avait fait unciertaillade à la gorge. Il a ami du blessé, on le suppose, porta à McNalty un coup qui le laissa sans connaissance et auquel il succomba quelques heures après. On n'a su l'affaire que samedi matin quand le corps fut découvert. On croit que l'auteur de ce meurtre s'est échappé lorsque le bateau s'est arrêté au débarcadère du Bayou Sarah.

L'ÉTAT OBLIGÉ DE RESTITUER UNE SUCCESSION VACANTE.—George Alexander était mort, supposait on, sans héritier, et sa succession, valant environ $8,000, avait été dévolue à l'Etat, mais un parent qu'on croyait mort, sans doute, Frederick Alexander, a reparu et a fait valoir son titre d'héritier. Le juge Thomas lui a accordé un mandamus pour que le Trésorier de l'Etat lui paye $8,000, bien que le Trésorier ait refusé de le faire par la raison que sous la somme dont il était obligé de fournir à l'Etat, il ne peut restituer qu'en vertu d'une loi. Le mandamus est péremptoire.

CÉRÉMONIES D'INAUGURATION DE LA LOGE HERMANN.—Cette loge de l'ordre des Odd Fellows a consacré hier sa nouvelle tombe au cimetière de St Vincent-de-Paule avec toutes les cérémonies d'usage en pareil cas.

Vers midi, une procession composée de plus de 100 membres de la loge, avec rauches à l'angle de la rue de Camp et du Passage du Commerce, où la Grande Loge et des délégations des autres loges se sont jointes à elle. De là, la procession est allée au cimetière rue Louisa, où la loge avait fait choix d'un terrain qu'elle avait payé et fait entourer d'une barrière de fer, au prix de $3,000. Là, des discours de circonstance ont été prononcés suivant les règles de l'ordre et d'autres exercices ont été faits d'une manière très intéressante et impressive, sous la direction du Grand Maître de la Grande Loge et le Grand Noble de la Loge Hermann.

Au petit jour, nos cyprès s'avance sur le pont des Invalides, s'accoude un instant sur le parapet, puis l'enjambe et se précipite dans le vide. Un pêcheur au filet, Louis D....., a vu cette scène. Il fait forcé de ramer, soudant l'onde, avec son croc. Après de longues recherches, il ramène à la surface une masse inerte qu'il dépose dans son bateau, le pêcheur examine la proie qu'il a arrachée du fleuve. De prime abord il croit que c'est un singe; il aborde sur la berge, mais au nouvel examen le détrompe. C'est bien un homme qu'il a retiré de l'eau; il le débarrasse de son étrange costume et lui donne des soins intelligents. L'asphyxie était complète. Le pêcheur alla prévenir l'autorité, on procéda aux constatations d'usage, outre un peu de singe, il noyé portait un maillot roulant de chair et un pantalon dans lequel on trouva le billet suivant

Il est inutile de chercher à constater mon identité, je suis le deucedant d'une grande famille que mes folles deshonorent; j'ai vingt-huit ans, j'ai pour ainsi dire rien de mon patrimoine, je préfère le suicide à la misère. A cause de quelduroitqu'il faut être brave pour se tuer, je réponds que l'absinthe donne du courage; je suis ivre, c'est ainsi que je devais mourir. On m'avait surnommé *Cambchoux*, qu'on m'enterre sous ce nom. Ma mort puisse telle servir d'exemple à la jeunesse!

CAOUTCHOUC C.

Edition d'hier.

L'EGLISE LIBRE DANS L'ETAT LIBRE.

(Extrait de la *France* du 28 décembre.)

Il y a des mots qui ont leur histoire et qui de viennent dogmatiques. C'est ce qui est arrivé à la formule que nous avons cités en tête de cet article. Dans une lettre écrite à la fin de 1860, et qui n'était qu'une protestation des plus vives contre la politique suivie par M. de Cavour en Italie, M. de Montalembert avait invoqué le grand principe de l'Eglise libre dans l'Etat libre. M. de Cavour s'empara du mot à la tribune de Turin, et il en même être M. de Montalembert (discours du 3 avril 1861) parmi les précurseurs de l'ère nouvelle qu'il serait donné à l'Italie d'inaugurer, le jour où Victor Emmanuel serait proclamé au Capitole. M. de Montalembert répliqua par une seconde lettre dans laquelle, sans répudier la maxime que son illustre contradicteur lui avait empruntée, il montrait comment, sous les mêmes mots, on pouvait entendre des doctrines et des pratiques absolument différentes.

M. de Cavour n'avait pas moins rencontré la formule qui allait servir de mot d'ordre aux prétentions de l'Italie. Et quel avantage n'y trouvait pas M. de Cavour, qui, en faisant de la politique française, pouvait se dire que les adversaires qui, jusqu'à ce moment, n'avaient cessé de agiter que dans les écoles et les livres des publicistes.

Le cabinet de Turin pourrait un but, la possession de Rome qu'en renoncant avec tout le prestige de la souveraineté italienne. Or, en proclamant la formule de l'Eglise libre dans l'Etat libre, il déguisait la cause de ses ambitions avec le triomphe d'un grand principe. Il a sensiblement atténué et quelque sorte affaibli toute cette partie de la presse française qui, en ce moment, n'a cessé de demander à l'Italie, en faveur du pape, de la liberté, et qui en avait le droit, qu'il en en tende seulement le sens.

Pour apprécier tout ce qu'il y avait de perspicacité et de profondeur dans cette position prise par M. de Cavour, il suffit de voir quelles adhésions et quels applaudissements ce mot a eu en Italie et en Europe. Il a été adopté par le parlement, et le baron Ricasoli, cette lettre, et étrange quand on songe à qui elle s'adressait, il a déclaré que, dans les écoles et les livres des publicistes.

Ce mot a été adopté par le Congrès de Malines, dans lequel les plus éminents membres de l'Eglise d'une sorte d'interdiction pour tout ce qui concerne les fonctions publiques et le pouvoir suprême? Et ce que Pie IX, par cela seul qu'il est pape, ne pourrait pas exercer la souveraineté qui doit à une élection, mais les anciennes lois civiles de l'Etat romain, prêtent à l'exercice de ce droit de président du pouvoir?

Plus de philosophes, sont, mais pourquoi maintenir les privilèges et ne pas reconnaître aux citoyens d'une religion, fût-il pape, ce que l'on accorde à tout homme et à tout citoyen?

Ce sont là, sans doute, des points qui importe que l'on explique. Nous le dirons franchement ce n'est pas au point de vue religieux que la question nous paraît le plus grave, car les consciences, dieu merci, sont en dessus des questions de pouvoir diverses d'ordre civil ou international. C'est au point de vue politique que le problème est d'une gravité immense, et il est évident que l'on ne s'aiguise pas dans une voie sans savoir clairement où elle mène.

La séparation complète, absolue, de l'Eglise et de l'Etat, est pénétrée le régime de l'avenir, et ce n'est pas la religion qui y perdra. Mais nous nous défendons bien de confondre les calculs de l'ambition avec les aspirations vraiment libérales, que nous savons que, sous ces belles théories qu'il gouvernement de notre pays a toujours si rigoureusement repoussé de l'ordre des faits, et contre lesquelles il a aiguisé son éventoir du 5 septembre, que sous ces théories, nous savons, se cachent des prétentions vieux qu'un souverain célèbre, Frédéric II, caractérisait d'avance en ces termes:

Il n'y a pas de conquête facile des Etats du Pape, et alors le *pellicon* est à nous, la scène est prête. Aucun des potentats de l'Europe ne se soucie de nous disputer le pouvoir de Jésus-Christ soumis à un autre souverain, tous y se réfèrent au patriarche, chacun pour soi et pour son Etat. Ce n'est pas le chacun pour soi dans son royaume, mais le chacun pour soi dans son royaume une religion aussi qu'une langue à part.

Ces paroles sont rappelées par M. le président Barthe dans un memorable discours au Sénat. Est-ce là ce qu'on veut? Et quelles que soient les intentions des hommes, est-ce la que nous conduisent l'application, dans notre vieux continent, d'une doctrine qui n'y rencontrerait pas le terrain préparé comme en Amérique?

Voilà ce qui mérite d'être hautement signalé aux appréciations de l'opinion publique et aux méditations des hommes d'Etat.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Liverpool 18, au soir.—Le coton est sans variation notable. Les cédules sont actives. Mais rare et le prix est en baisse. Le blé aussi a une tendance à la baisse.

Londres, 18, au soir.—On dit maintenant que la reine Victoria ira voir l'exposition de Paris où elle a pensé pour faire son voyage d'Allemagne.

Rio Janeiro, 25 décembre, par Londres, 18, au soir.—On dit que les alliés prendront bientôt la défensive. Le général Lopez est son armée sont, dit-on, mécontents.

Liverpool, 18.—Les avis de Manchester ne sont pas favorables. Le marché pour les tissus et les fils est inactif.

Londres, 18 au soir.—Consolidés, 90 3/4 au comptant. Fonds américains: 5-20, 72 1/2; Illinois, 91; Erie, 43 3/4.

Mobile, 19.—Coton: ventes d'aujourd'hui 1,000 balles; le marché languissant à la clôture middling 3.c.; reçu 1,088 balles; en 13 1/2.

Washington, 19.—SÉNAT.—Le secrétaire de la guerre a communiqué le rapport de l'ingénieur du département pour 1866.

On lit des pétitions pour une augmentation de tarif et pour un amendement constitutionnel établissant le suffrage universel sans distinction de sexe et une protestation contre la réduction de la circulation.

Le Comité naval rapporte un bill pour un dépôt à Long-Island pour les navires blindés.

Le Comité du District est chargé de s'informer si une proportion convenable des fonds d'école est mise à part pour des écoles de couleur.

Le Sénate le bill qui autorise la compagnie du chemin de fer de Baltimore et du Potomac à construire un embranchement dans le District.

Le bill de banqueroute de la dernière session est rejeté. Une motion de l'ajourner est rejetée par 21 contre 10. Un amendement portant que le juge de district nommera les officiers chargés d'enregistrer les banqueroutes sur la recommandation du juge président est adopté. Au district de cette d'autres amendements et le Sénat s'ajourne.

Columbia.—On vote au bill dégagerait le marbre de poste. Rufus F. Spalding, de toute responsabilité pour les $13,000 volées à la banque du Mount City.

On reprend la discussion du bill Stevens L'auteur accepte comme modification qu'après l'adoption de l'article et jusqu'à ce que les Etats soient représentés l'abolition corps soit abolie et la loi martiale réglée ces Etats pendant tout le temps.

Memphis, 19.—Le temps est pluvieux et froid. Affaires languissantes. Le fleuve baisse trois jours, mais le chenal a 7 pieds six pouces d'eau à Plum Point. L'Arkansas monte. Il y a eu de fortes pluies dans cette section. Le steamer Platte Valley a été trouvé sens dessus dessous en poupe et en dehors de l'eau. On a sauvé un peu de bagage en coupant le pont supérieur

On ne sait rien de plus de ceux qui sont perdus, sur ils étaient pour la plupart du Nord et les livres n'ont pas été retrouvés.

Washington, 29.—On qui suit est l'état des banques pour la semaine qui vient de finir. Le revenu intérieur n'a été aujourd'hui que de $192,726; total pour la semaine $2,320,[illegible] Grand total pour l'année fiscale près de $[illegible]. On attribue les petites recettes d'hiver et d'aujourd'hui à l'interruption des malles.

Circulation fractionnelle de papier $[illegible]. Emission de circulation $[illegible]. Circulation totale des banques $[illegible].

Débourrements.—Département de la guerre $[illegible], de la marine $[illegible], de l'intérieur $[illegible]. Circulation fractionnelle détruite, $[illegible].

La tirade de Sumner sur Johnson contient les sentences suivantes: Le pays veut le président de la rébellion revivre dans le président des Etats-Unis. C'est un usurpateur qui prétendant être un Moïse est devenu un Pharaon. Les partisans de Johnson ne sont pas nombreux. Ils ne sont plus dans une situation de pouvoir. Ils sont usurpateurs, tous les jours, de plus en plus, et ils ne sont pas nombreux. Ils ne sont pas nombreux. Ils ne sont pas nombreux.